

qui peuvent être employés au pluriel, et *plusieurs* qui est toujours au pluriel.

215. — Quelques grammairiens n'admettent pas de pronoms indéfinis ; ils considèrent ces mots comme des substantifs indéterminés, excepté *il, le*, qu'ils regardent comme étant toujours pronoms personnels, et *aucun, nul, plusieurs, tel, certain*, comme étant toujours adjectifs.

216. — Le mot *on* est une altération du mot *homme*, dont on a fait successivement *hom, om* et *on*.

217. — Le mot *personne* peut être substantif ou pronom indéfini. Quand il est substantif, il est féminin et peut être précédé d'un article. Quand il est pronom, il est masculin et n'a point d'article. Exemples : *La personne est venue ; personne n'est venu.*

218. — Le mot *il* est pronom indéfini quand il est sujet d'un verbe impersonnel, comme dans *il faut, il pleut*.

219. — Le mot *le* est pronom indéfini quand il remplace un membre de phrase et qu'il signifie *cela*. Exemple : *Croyez-vous qu'il pleuvra demain ? Je le crois ; c'est-à-dire je crois cela, qu'il pleuvra demain.*

220. — Le véritable genre des pronoms indéfinis *il* et *le* est le genre neutre ; c'est pourquoi, dans toutes les langues qui ont trois genres, ils se rendent par un pronom neutre.

221. — Les mots *aucun, nul, plusieurs, tel, certain* sont adjectifs quand ils déterminent un substantif, comme dans *aucun homme, nulle puissance*, etc. Ils sont pronoms indéfinis quand ils ne sont joints à aucun nom et qu'ils remplacent vaguement un ou plusieurs individus, comme dans *aucun ne sortira ; nul n'est excepté ; plusieurs pensent ainsi ; tel rit vendredi qui pleurera dimanche ; il y en a certains qui le croient.*

222. — Il ne faut pas confondre *chaque* et *chacun*. *Chaque* est un adjectif indéfini qui doit être joint à un substantif, comme dans *chaque homme ; chacun* est un pronom indéfini qui ne peut être joint à un substantif, comme dans *Ces livres coûtent cinq francs chacun*. Ce serait une faute de dire : *Ces livres coûtent cinq francs chaque*.

CHAPITRE IX.

DES VERBES.

§ I. — Des verbes en général.

223. — Les verbes sont des mots qui expriment l'action ou l'état. *Autres définis*. — Le verbe est un mot qui exprime l'affirmation.

Les verbes sont des mots qui expriment l'existence ou l'action. Le verbe est le mot qui, dans la proposition, exprime le rapport de l'attribut au sujet.

Le verbe est un mot de l'intelligence active dont la fonction est d'affirmer un jugement avec les circonstances de personne, de temps et de nombre.

Le verbe est un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de personne, de temps et de nombre.

Le verbe est une partie d'oraison qui exprime soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. (Académie).

224. — Le mot *verbe* vient du latin *verbum* qui veut dire *mot, parole*.

225. — Le verbe est sujet à quatre modifications : le nombre, la personne, le mode et le temps.

On ajoute une cinquième modification qu'on nomme *voix*, qui donne au verbe l'idée accessoire d'*activité* et de *passivité*. On dit alors qu'un verbe est à la *voix active* ou *passive*. (voyez nos 321 et suivants).

226. — Le *nombre* est la forme que prend le verbe pour indiquer son rapport avec l'unité ou la pluralité, comme dans *je chante, nous chantons*.

La *personne* d'un verbe est la forme qu'il prend pour indiquer son rapport avec la personne du sujet.

227. — On reconnaît mécaniquement qu'un mot est un verbe quand on peut le faire précéder des pronoms *je, tu, il*.

§ II. — Des modes.

228. — Le *mode* est la forme que prend le verbe pour indiquer de quelle manière est présentée l'affirmation.

Autre. Les modes sont les divers points de vue sous lesquels on considère les verbes, et les différentes manières d'en présenter l'existence ou l'action.

229. — Le mot *mode* vient du latin *modus* qui signifie *manière* ; parce que chaque mode présente l'action d'une manière différente.

Le mode est donc la manière de présenter l'existence ou de la considérer sous un certain point de vue.

Il y a au premier aspect *deux modes*, deux points de vue généraux sous lesquels on peut considérer l'existence : le *mode défini* ou personnel et le *mode indéfini* ou impersonnel.

Le *mode défini* est ou affirmatif, ou conditionnel, ou impératif, ou subjonctif ; dans ce dernier cas il est subordonné.

Le mode *indéfini* est indéterminé ou infinitif.

Les deux formes verbales qu'on appelle ordinairement *participes* rentrent dans le mode indéfini, puisqu'elles appartiennent à tous les temps et à toutes les personnes.

230. — On admet généralement *cinq modes* : l'infinitif, l'indicatif ou affirmatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif.

231. — L'*infinitif* est le mode qui présente l'action d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne, comme *lire, chanter*.

232. — L'*indicatif* est le mode par lequel on affirme qu'une chose est, a été ou qu'elle sera, comme dans *je chante, j'ai chanté, je chanterai*.

(Autre). L'indicatif est le mode qui présente l'affirmation d'une manière positive et absolue.

Indicatif vient du latin *indicare*, indiquer, faire connaître ; parce qu'il indique l'action comme positive.

Il vaudrait mieux dire *affirmatif* ou *positif*.

233. — Le *conditionnel*, appelé aussi *suppositif*, est le mode qui exprime qu'une chose serait ou aurait été moyennant une condition, comme dans *je chanterais si je n'étais pas enrhumé*.

234. — L'*impératif* est le mode qui exprime une prière ou un commandement, comme dans *chante, sortez d'ici, exaucez-nous*.

Le mot *impératif* vient du latin *imperare* commander. Ce mot ne convient pas dans tous les cas, puisque, quand il y a prière, il n'y a pas commandement.

Quelques grammairiens l'appellent *optatif*, du latin *optare*, désirer ; c'est le mode du désir, de la volonté de celui qui parle.

235. — Le *subjonctif* est le mode qui présente l'action comme douteuse, subordonnée et dépendante d'un autre verbe déjà énoncé, comme dans *il faut que je parte; je veux que tu viennes; je crains qu'il n'arrive*.

Le mot *subjonctif* vient du latin *subjungere*, joindre dessous, subordonner.

236. — On entend par *modes personnels*, les modes qui ont des personnes. Il y a par conséquent quatre modes personnels : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif, et un mode impersonnel qui est l'infinitif.

Remarque. Le mode *interrogatif* n'est pas reçu par la plupart des grammairiens ; il n'en existe pas moins cependant, car *es-tu content ?* présente un point de vue différent que *tu es content*.

Le mode *conditionnel* nous paraît faire partie de l'affirmatif ou du subjonctif sous des formes différentes : *Il jouerait s'il avait de l'argent* ; croyez-vous qu'il *jouât* s'il avait de l'argent ?

§ III. — Des temps.

237. — Le *temps* est la forme que prend le verbe pour marquer à quelle partie de la durée répond l'affirmation exprimée par le verbe. Le mot *temps* vient du latin *tempus* formé du grec *temno* qui signifie *je divise*.

238. — Il y a trois temps principaux dans la durée : le *présent* quand l'action a lieu au moment où l'on parle, le *passé* quand elle a eu lieu et le *futur* quand elle aura lieu dans un temps à venir.

239. — Quoiqu'il n'y ait que trois temps principaux dans la durée, on en compte un plus grand nombre dans les verbes, parce que, comme il y a plusieurs modes ou plusieurs manières d'envisager l'action, il y a aussi plusieurs sortes de présents, de passés et de futurs ; et en outre parce que le passé et le futur admettent plusieurs degrés d'antériorité ou de postériorité. On compte ordinairement en tout vingt-deux temps dans les verbes.

240. — Il y a cette différence entre un mode et un temps, que le mode exprime la manière de considérer l'action, et que le temps exprime le moment où l'action a lieu.

241. — Il y a dans chaque temps trois personnes pour le singulier et trois pour le pluriel, excepté à l'impératif, à l'infinitif, et dans tous les temps des verbes unipersonnels.

242. — On distingue deux espèces de temps : les temps simples et les temps composés.

Les *temps simples* sont ceux qui sont formés d'un seul mot et sans le secours d'un autre verbe, comme *je chante*.

Les *temps composés* sont ceux dans la formation desquels il entre un des temps du verbe *être* ou du verbe *avoir*, que l'on appelle pour cette raison *verbes auxiliaires*, comme dans *j'ai chanté, je suis parti*.

243. — LE MODE INFINITIF renferme cinq temps : le *présent*, comme *chanter* ; le *passé*, comme *avoir chanté* ; le *futur*, comme *devoir chanter* ; le *participe présent*, comme *chantant*, et le *participe passé*, comme *chanté*. On supprime souvent le futur.

244. — LE MODE INDICATIF renferme huit temps : le *présent*, l'imparfait ou passé simultané, le passé, parfait ou prétérit défini, le passé, parfait ou prétérit indéfini, le passé, parfait ou prétérit antérieur, le plus-que-parfait ou plus-que-passé, le futur simple et le futur passé ou antérieur.

245. — Le *présent de l'indicatif* exprime une action faite au moment où l'on parle, comme dans *je lis*.

246. — L'*imparfait* exprime une action passée qui se faisait en même temps qu'une autre chose avait lieu, comme dans *je lisais quand vous êtes entré*.

On l'appelle aussi *passé simultané*, parce qu'il exprime une action passée qui se faisait simultanément avec une autre.

247. — Le *passé défini* exprime une action passée faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé, comme dans *je répondis à votre lettre la semaine dernière*.

On l'appelle aussi *parfait* ou *prétérit défini*. *Parfait* vient du latin *perfectus*, achevé, et *prétérit* du latin *præteritus*, passé.

248. — Le *passé indéfini* exprime une action faite dans un temps non déterminé ou dans une période non écoulée, comme dans *j'ai fini mon travail; j'ai reçu un cadeau cette année*.

249. — Le *passé antérieur* exprime une action qui a eu lieu avant une autre dans un temps passé. Exemple : *je partis quand j'eus fini mon ouvrage*.

250. — Le *plus-que-parfait* ou *plus-que-passé* exprime une action qui était achevée quand une autre a eu lieu. Exemple : *j'avais chanté quand vous êtes entré, c'est-à-dire j'avais fini de chanter*.

251. — Le *futur simple* exprime une action à venir. Exemple : *je chanterai demain*.

252. — Le *futur passé* ou *antérieur* exprime une action qui sera achevée quand une autre aura lieu ou simplement dans un temps à venir déterminé. Exemple : *j'aurai fini quand vous viendrez; j'aurai fini demain*.

253. — LE MODE CONDITIONNEL renferme trois temps : le présent, le passé et le second passé.

254. — Le *présent* du conditionnel exprime une action qui aurait lieu dans le moment où l'on parle moyennant une condition. Exemple : *je chanterais si je n'étais pas enrhumé*.

255. — Le *passé* du conditionnel exprime une action qui aurait eu lieu dans un temps passé moyennant une condition. Exemple : *j'aurais chanté hier si je n'avais pas été enrhumé*.

256. — Le *second passé* du conditionnel a le même sens que le premier passé; mais il s'emploie plus particulièrement pour exprimer que la chose dont on parle eût été terminée, tandis que le premier passé indique plutôt qu'on s'en serait occupé. Exemple : *j'eusse fait mon devoir si je n'étais pas sorti, c'est-à-dire mon devoir aurait été fini*.

257. — LE MODE IMPÉRATIF a, en réalité, deux temps : le présent *parle*, le passé *aie parlé*. Cependant les grammairiens ne donnent généralement que le présent dans la conjugaison des verbes. Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce qu'en se commandant à soi-même, c'est comme si l'on parlait à quelqu'un, et par conséquent ce serait à la deuxième personne.

258. — Quelques grammairiens suppriment également les troisièmes personnes de l'impératif, parce que, disent-ils, elles sont analogues, pour la forme et pour le sens, aux troisièmes personnes

du présent du subjonctif. Dans cette phrase : *QU'IL FASSE son devoir et il sera maintenu*, quelques-uns voient un commandement analogue à celui-ci : *FAIS ton devoir et tu seras maintenu*; d'autres disent qu'il y a ellipse du verbe qui régit le subjonctif, et que la phrase est mise pour : *il faut qu'il fasse son devoir*.

259. — LE MODE SUBJONCTIF a quatre temps : le présent, l'imparfait, le passé et le plus-que-parfait (1).

§ IV. — Du sujet et du régime.

260. — Le *sujet* ou *nominatif* est la personne ou la chose qui fait l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe.

(Autre). Le sujet est l'objet de l'affirmation marquée par le verbe; c'est le mot qui représente la personne ou la chose qui fait l'action du verbe.

261. — Le *sujet* ne fait pas toujours une action; si le verbe marque l'état, le *sujet* est le mot qui est dans l'état exprimé par le verbe, comme dans *JE suis malade*.

262. — Le *sujet* est quelquefois sous-entendu, comme dans *il boit et mangé bien*; c'est comme s'il y avait *il boit et il mange bien*.

263. — La place naturelle du *sujet* est avant le verbe; mais il est quelquefois placé après par inversion, comme dans *vient-IL ? La cage où sont LES OISEAUX*.

264. — On reconnaît le *sujet* d'un verbe en faisant la question : *qui est-ce qui ?* le mot qui y répond est le *sujet*.

Exemple : *Dieu est éternel*. Qui est-ce qui est éternel ? rép. *Dieu*. *Dieu* est le *sujet* du verbe.

265. — Le *régime* ou *complément* d'un verbe est la personne ou la chose qui reçoit l'action exprimée par le verbe.

(Autres définitions). Le *régime* ou *complément* d'un verbe est le mot qui dépend de ce verbe et qui en complète le sens.

Le *régime* est le mot qui complète, qui achève d'exprimer l'idée commencée par un autre mot.

266. — Les verbes ont deux espèces de régimes ou compléments : le régime direct et le régime indirect. On peut en ajouter un troisième qui est le *complément adverbial*.

267. — Le *régime direct* est la personne ou la chose qui reçoit directement l'action exprimée par le verbe.

(Autre). Le *régime* ou *complément direct* est le mot qui complète directement l'action exprimée par le verbe sans le secours d'aucune préposition.

268. — On reconnaît le régime direct en faisant la question *qui ?*

(1) Pour l'emploi des temps du subjonctif et des autres modes, voyez le chap. spécial dans la syntaxe.

pour les personnes et *quoi?* pour les choses. Exemple : *il chante une chanson ; il chante quoi?* Réponse. *Une chanson.*

269. — Le régime indirect est la personne ou la chose qui reçoit indirectement l'action exprimée par le verbe.

(Autre). Le régime ou complément indirect est le mot qui complète le verbe à l'aide d'une préposition

270. — On reconnaît le régime indirect en faisant une des questions : *à qui? de qui? avec qui? à quoi? de quoi? avec quoi?* etc. Le mot qui y répond est le régime indirect. Exemple : *j'écris une lettre à mon père ; j'écris à qui?* Réponse : *A mon père.*

271. — Le substantif employé dans un sens partitif peut être régime direct malgré la préposition *de*. Exemple : *je bois de l'eau et du vin ; de l'eau et du vin* sont régime direct, parce qu'ils répondent à la question *quoi? je bois quoi?* Réponse : *De l'eau et du vin.*

272. — La place naturelle du régime direct est après le verbe, et celle du régime indirect est après le régime direct ; mais ils se trouvent souvent placés dans un autre ordre ou avant le verbe par inversion. Exemples : *je vous parle ; le pain que je mange.*

273. — Les mots qui peuvent servir de sujets et de régimes sont : les substantifs, les pronoms, un verbe à l'infinitif, et quelquefois un membre de phrase.

274. — Tous les pronoms ne peuvent pas être indifféremment sujets ou régimes ; il y en a qui sont toujours sujets, d'autres toujours régimes, et d'autres tantôt sujets et tantôt régimes.

275. — Les pronoms qui sont toujours sujets sont : *je, tu, il, ils, qui, on.*

Ceux qui sont toujours régimes sont : *me, moi, te, toi, se, soi, eux, le, la, les, lui, leur, en, y, que.*

Ceux qui sont tantôt sujets tantôt régimes sont : *nous, vous, elle, elles, ce, ceci, cela,* et tous les autres pronoms.

276. — Les pronoms *le, la, les, que* sont toujours régimes directs ; *moi, toi, soi, lui, leur, eux, en, y, quoi, dont, où* sont toujours régimes indirects ; *me, te, se, nous, vous* sont tantôt régimes directs, tantôt régimes indirects.

§ V. — Des conjugaisons.

277. — *Conjuguer un verbe* c'est le dire dans tous les modes et dans tous les temps.

278. — On appelle *conjugaisons* les différents modèles d'après lesquels se conjuguent tous les verbes. Il y a en français quatre conjugaisons, c'est-à-dire quatre modèles auxquels se rapportent tous les verbes.

On reconnaît la conjugaison des verbes par la terminaison du

présent de l'infinitif. La première conjugaison a l'infinitif terminé en *er*, la deuxième en *ir*, la troisième *oir*, la quatrième en *re*.

279. — La raison pour laquelle on a placé dans la première conjugaison les verbes en *er*, dans la deuxième ceux en *ir*, etc., vient de ce que, dans la classification des lettres, *l'e* est avant *l'i*, *l'i* avant *l'o* et *l'o* avant *l'r*.

280. — On appelle *verbes réguliers* ceux qui se conjuguent exactement d'après le modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

Les verbes *irréguliers* ou *anormaux* sont ceux qui ne se conjuguent pas exactement d'après le modèle de leur conjugaison (1).

Les verbes *défectifs* sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes.

281. — Le temps et le mode sur lesquels on se base pour savoir si un verbe est régulier ou irrégulier, c'est le présent de l'infinitif, parce que ce temps est le point de départ pour la formation de tous les autres (2).

§ VI. — Des racines et des finales.

282. — On distingue deux parties dans l'orthographe d'un verbe : le radical ou la racine, et la terminaison ou la finale.

La *racine* est la partie invariable d'un verbe et celle qui en renferme l'idée principale.

La *finale*, appelée aussi *désinence*, est la partie du verbe qui est la fin du mot et qui varie pour marquer le rapport du verbe avec le nombre, la personne et le temps, comme dans *chanter, je chante, nous chantons, je chantais, je chanterai, etc.*

283. — On donne le nom de *radical générateur* ou de *radical absolu*, à la racine que l'on obtient en retranchant la finale de l'infinitif, parce que cette racine sert à former les autres. Les racines des infinitifs *chanter, finir, recevoir, rendre* sont *chant, fin, recev, rend*, et les finales sont *er, ir, oir, re*.

(1) Dans la plupart des grammaires on met au nombre des verbes réguliers les verbes en *eler, eter, cer, ger, yer*, etc.; seulement on dit qu'ils donnent lieu à des observations. Il vaudrait autant dire que ce sont des verbes réguliers qui ne sont pas parfaitement réguliers ; nous croyons plus logique et moins embarrassant pour les élèves de n'appeler *réguliers* que les verbes qui se conjuguent d'après les modèles sans le moindre changement ; et qu'un verbe est irrégulier du moment qu'il s'écarte de ce modèle, ne fût-ce que par un accent ou une cédille. Cela nous paraît d'autant plus fondé que les grammairiens mettent en général au nombre des verbes irréguliers le verbe *haïr*, qui ne s'écarte du modèle que par le tréma dans quelques personnes, et le verbe *bénir*, qui ne varie qu'au participe passé.

(2) Voyez dans le chap. suivant le modèle des diverses conjugaisons, et le vocabulaire complet des verbes irréguliers.

284. — Les finales du présent de l'indicatif sont, pour la première conjugaison : *e, es, e, ons, ez, ent*; pour la deuxième : *is, is, it, ons, ez, ent*; pour la troisième : *ois, ois, oit, ons, ez, ent*; pour la quatrième : *s, s, t, ons, ez, ent*.

On ne met pas de *t* à la troisième personne du singulier dans les verbes dont la racine de cette personne est terminée par *d, t, ou c*. On écrit : *il rend, il met, il ment, il vainc*.

Nota. Pour les finales des autres temps, voyez les modèles des conjugaisons.

285. — Les temps dont les finales sont les mêmes pour tous les verbes sont : l'imparfait de l'indicatif, le futur simple, le présent du conditionnel et le présent du subjonctif.

286. — La première personne du singulier est généralement terminée par une *s*, excepté au présent de l'indicatif et au passé défini de la première conjugaison, au futur, au présent et à l'imparfait du subjonctif. Dans quelques verbes irréguliers, comme *pouvoir, vouloir, valoir*, elle est terminée par un *x* au présent de l'indicatif.

287. — La deuxième personne du singulier est toujours terminée par un *s*, excepté à l'impératif de la première conjugaison. Dans quelques verbes irréguliers elle est terminée par une *x* au présent de l'indicatif.

288. — La troisième personne du singulier est généralement terminée par un *t*, excepté au présent de l'indicatif de la première conjugaison, et de quelques verbes irréguliers de la deuxième et de la quatrième conjugaison, au passé défini de la première conjugaison, au futur simple, et au présent du subjonctif.

A l'imparfait du subjonctif elle prend toujours un accent circonflexe sur la dernière voyelle : qu'il *chantât*, qu'il *reçût*.

289. — La première personne du pluriel est terminée par *ons*, excepté au passé défini de la première conjugaison. Elle est toujours terminée par une *s*.

290. — La deuxième personne du pluriel est terminée par *ez*, excepté quand la syllabe est muette, comme au passé défini de tous les verbes, et au présent de l'indicatif de quelques verbes irréguliers, où elle est terminée par *tes* : vous *dites*, vous *faites*.

291. — La troisième personne du pluriel est toujours terminée par *ent* ou *ont*.

292. — La première et la deuxième personne du pluriel du passé défini prennent toujours un accent circonflexe sur la première voyelle de la finale : nous *chantâmes*, vous *reçûtes*.

§ VII. — Formation des temps.

293. — Parmi les temps on distingue : les temps primitifs et les temps dérivés.

Les temps primitifs sont ceux qui servent à former les autres temps au moyen du même radical et de quelques légers changements dans la finale.

Les temps dérivés sont ceux qui sont formés des temps primitifs.

294. — Il y a cinq temps primitifs qui sont : le présent de l'infinif, le participe présent, le participe passé, le présent de l'indicatif et le passé défini.

295. — Le présent de l'infinif forme le futur et le présent du conditionnel en ajoutant *ai, ais* pour la première et la deuxième conjugaison, et en changeant les finales *oir* et *re* en *rai, rais* pour la troisième et la quatrième. Exemple : *chanter*, je chanter *ai*, je chanter *ais*; *finir*, je finir *ai*, je finir *ais*; *recevoir*, je recev *rai*, je recev *rais*; *rendre*, je rend *rai*, je rend *rais*.

296. — Le participe présent forme les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif, en changeant la finale *ant* en *ons, ez, ent*; *ais, ais, ail, ions, iez, aient*; *e, es, e, ions, iez, ent*. Exemple : *Finiss* ANT, nous finiss *ons*, vous finiss *ez*, ils finiss *ent*; je finiss *ais*; que je finiss *e*.

Les verbes réguliers de la troisième conjugaison ne suivent cette règle que pour l'imparfait de l'indicatif, et les deux premières personnes du pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif. Ex. : *recevoir* ANT, nous recev *ons*, vous recev *ez*, ils reçoiv *ent*; je recev *ais*; que je reçoiv *e*, que tu reçoiv *es*, qu'il reçoiv *e*, que nous recev *ions* que vous recev *iez*, qu'ils reçoiv *ent*.

297. — Le participe passé forme tous les temps composés en l'ajoutant aux temps du verbe auxiliaire.

298. — Le présent de l'indicatif forme la deuxième personne du singulier et les deux premières personnes du pluriel de l'impératif, en retranchant les pronoms.

Dans les verbes de la première conjugaison on supprime l'*s* finale de la deuxième personne du singulier de l'impératif; on ne la conserve que par euphonie quand le mot suivant commence par une voyelle. Exemple : *cherche, cherches-en*; *va, vas-y*.

Lorsque l'on admet des troisièmes personnes à l'impératif, elles sont toujours semblables aux troisièmes personnes du présent du subjonctif.

299. — Le passé défini forme l'imparfait du subjonctif en changeant *ai* en *asse, asses, ât, assions, assiez, assent*, pour la première conjugaison, et en ajoutant *se, ses, t, sions, siez, sent* pour les trois autres. Exemple : je chant *ai*, que je chant *asse*; je finis, que je finis *se*; je reçus, que je reçus *se*; je rendis, que je rendis *se*.

Remarque. Il résulte de cette règle que l'imparfait du subjonctif a *ss* à toutes les personnes, excepté à la troisième du singulier,

et que, par conséquent, on doit écrire que je *vinisse*, que je *tinsse*, quoique l's ne soit pas entre deux voyelles.

300. — Quelques grammairiens modernes expliquent la formation des temps par un autre système qui exclut la distinction des temps primitifs et des temps dérivés. Ils admettent, pour chaque conjugaison, un certain nombre de radicaux qui forment tous les temps par l'addition des finales. D'après ce système les radicaux sont :

Pour la première conjugaison *chant*, *chanta*, *chante*.

Pour la deuxième, *fin*, *fini*, *finiss*.

Pour la troisième, *recev*, *reçois*, *reçoit*, *reçu*, *reç*.

Pour la quatrième *rend*, *rendi* (Voyez la grammaire de M. Girard).

Un autre système consiste à n'admettre pour chaque verbe qu'un seul radical générateur, que l'on obtient en retranchant de l'infinitif les finales *er*, *ir*, *oir*, *re*. On considère alors comme finales tout ce qui est ajouté à ce radical pour former les différents temps (1).

§ VIII. — Des formes des verbes.

301. — On appelle *forme affirmative* ou *positive* celle que prend le verbe quand on dit que l'action a lieu, comme dans *je reçois*.

La *forme négative* est celle que prend le verbe quand on dit que l'action n'a pas lieu, comme dans *je ne reçois pas*.

La *forme interrogative* est celle que prend le verbe quand on demande si l'action a lieu, comme dans *reçois-je?*

La *forme mixte* est celle que prend le verbe quand la forme négative et la forme interrogative sont réunies, comme dans *ne reçois-je pas?*

302. — Le nom de *forme affirmative* n'est pas très-exact, attendu qu'on peut dire que lorsqu'on *nie* il y a également une affirmation ; on affirme que la chose n'est pas. Le nom de *forme positive* rend mieux la pensée.

303. — Les verbes à la forme interrogative et à la forme mixte ne peuvent se conjuguer qu'à l'indicatif et au conditionnel.

304. — La négation est exprimée en français par deux mots : ne

(1) Le système des temps primitifs a l'avantage d'expliquer l'absence de certains temps dans la plupart des verbes défectifs. Quand un verbe manque de quelques temps primitifs, il manque toujours des temps dérivés correspondants.

Dans le modèle que nous donnons ci-après des conjugaisons régulières, nous avons suivi le double système des temps primitifs et du radical générateur unique. Ce radical est distingué par un caractère spécial, les finales sont en italiques, et les finales des temps dérivés sont séparées du reste du mot.

et pas ou un autre mot ayant un sens négatif, comme *point*, *rien*, *jamais*, *personne*, *aucun*, *nul*, *guère*, *plus*.

Le premier mot de la négation *ne* est toujours exprimé ; le second *pas* est quelquefois sous-entendu, comme dans : *je ne sais*, *je ne puis*.

305. — Dans la forme interrogative de la première conjugaison, l'e final de la première personne du singulier du présent de l'indicatif prend un accent aigu par euphonie. On dit *chanté-je?* au lieu de *chante-je?* Il en est de même dans les autres verbes et dans les autres temps quand la première personne est terminée par un e muet, comme dans *couvert-je?* *eussé-je chanté?* Dans les verbes de la deuxième et de la quatrième conjugaison, lorsque la forme interrogative présente une consonnance désagréable ou une équivoque, on se sert de *est-ce que* ; ainsi l'on dit : *Est-ce que je cours?* *Est-ce que je rends?* *Est-ce que je vends?* au lieu de : *Cours-je?* *Rends-je?* *Vends-je?*

§ IX. — Différentes espèces de verbes.

306. — On compte ordinairement deux espèces de verbes : le *verbe simple*, appelé aussi *verbe substantif* ou *abstrait*, et les *verbes composés*, appelés aussi *verbes adjectifs*, *concrets* ou *attributifs*.

307. — La plupart des grammairiens modernes n'admettent qu'un seul mot qui soit véritablement verbe, c'est le verbe *être*, parce que c'est le seul qui exprime l'affirmation ; les autres mots appelés *verbes*, n'étant des verbes que parce qu'ils renferment en eux mentalement l'idée du verbe *être*, comme *rendre* qui peut se tourner par *être rendant*.

308. — Le VERBE SIMPLE, SUBSTANTIF OU ABSTRAIT, est celui qui ne renferme en lui-même l'idée d'aucun autre verbe ; il exprime l'existence ou l'état, comme dans *Je suis vivant*, *je suis malade*. Il n'y a qu'un seul verbe simple qui est le verbe *être*. On l'appelle aussi *verbe substantif* parce qu'il subsiste, c'est-à-dire parce qu'il a un sens par lui-même. Cette qualification n'a aucun rapport avec la classe des mots appelés *substantifs* ; c'est pour cette raison que quelques grammairiens l'appellent de préférence *verbe simple* ou *abstrait*.

309. — LES VERBES COMPOSÉS, ADJECTIFS, CONCRETS OU ATTRIBUTIFS, comprennent tous les verbes autres que le verbe *être*. On les appelle ainsi parce qu'ils renferment en eux mentalement l'idée du verbe *être* et d'un adjectif ou attribut.

310. — On distingue cinq espèces de verbes attributifs : les *verbes actifs* ou *transitifs*, les *verbes neutres* ou *intransitifs*, les

verbes passifs, les verbes pronominaux, réfléchis ou réciproques, les verbes impersonnels ou unipersonnels. Ces cinq espèces pourraient se réduire à deux : les verbes actifs et les verbes neutres, attendu que tous les verbes attributifs sont actifs ou neutres.

311. — On appelle VERBES AUXILIAIRES ceux qui servent à conjuguer les autres verbes dans les temps composés. Il y en a deux : le verbe *avoir* et le verbe *être*.

Auxiliaire vient du latin *auxilium*, aide, secours, assistance. Quelques grammairiens condamnent la distinction des verbes auxiliaires.

312. — Le verbe *être* est tantôt auxiliaire et tantôt verbe substantif, selon le sens. Il est auxiliaire quand il sert à conjuguer un autre verbe, comme dans *Je suis parti*. Il est verbe substantif quand il est employé seul et qu'il sert à marquer l'existence ou l'état, comme dans *Dieu est éternel*. Dans ce cas il a un sens par lui-même, tandis que quand il est auxiliaire il n'a de sens qu'autant qu'il est joint au verbe principal.

313. — Les VERBES ACTIFS OU TRANSITIFS sont ceux qui peuvent avoir un régime direct. On les appelle *actifs* parce qu'ils expriment une action, et *transitifs* parce qu'ils transmettent l'action.

314. — On reconnaît mécaniquement qu'un verbe est actif quand on peut mettre après lui *quelqu'un* ou *quelque chose*. *Chanter* est un verbe actif, parce qu'on peut dire *chanter quelque chose*.

Avoir peut être actif quand il a un complément direct, comme dans *j'ai une maison*, et auxiliaire quand il sert à conjuguer un autre verbe, comme dans *j'ai chanté*.

315. — Les VERBES NEUTRES OU INTRANSITIFS sont ceux qui ne peuvent avoir de régime direct. On les appelle *intransitifs* parce qu'ils ne peuvent transmettre directement l'action. Le mot *neutre*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre*, n'exprime pas complètement la pensée dans ce cas ; le mot *intransitif* est plus exact.

316. — On reconnaît mécaniquement qu'un verbe est neutre quand on ne peut pas mettre après lui *quelqu'un* ou *quelque chose*. *Aller* est un verbe neutre, parce qu'on ne peut pas dire : *aller quelqu'un*, *aller quelque chose*.

317. — Le même verbe est quelquefois neutre ou actif selon le sens ; ainsi *pardonner* est actif en parlant des choses, et neutre en parlant des personnes ; on dit : *pardonner une faute*, et *pardonner à quelqu'un*.

318. — Les verbes actifs sont aussi appelés *verbes d'action* et les verbes neutres *verbes d'état*. Ces noms ne sont pas parfaitement exacts, parce qu'il y a des verbes neutres qui expriment évidemment une action, comme *aller*, *partir*, *marcher*. On peut donc dire qu'il y a des verbes d'action qui sont neutres et d'autres qui

sont actifs, et que ces verbes n'ont un régime direct que lorsqu'ils sont actifs.

319. — Certains verbes neutres deviennent *actifs* quand ils sont précédés du verbe *faire* ; comme *faire aller*, *faire partir*, *faire dormir*.

320. — Tous les verbes actifs se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. La plupart des verbes neutres prennent l'auxiliaire *être*, comme *je suis allé*, *je suis parti* ; mais il en est qui se conjuguent avec *avoir*, comme *j'ai dormi*.

321. — Les VERBES PASSIFS sont ceux dont l'action est soufferte par le sujet, comme dans *Je suis battu*. Le mot *passif* vient du latin *passivus*, qui souffre. Ils sont formés de tous les temps du verbe *être* auquel on joint le participe passé du verbe actif.

322. — En général les verbes actifs peuvent être conjugués passivement, et dans ce cas ils marquent une action reçue par le sujet ; les verbes neutres ne le peuvent pas ; d'où il résulte : 1^o que le régime direct des verbes actifs devient le sujet du verbe passif qui en est formé, comme dans : *Le fils honore son père* ; *Le père est honoré par le fils* ; 2^o que tout verbe passif peut se tourner par l'actif en donnant pour régime au verbe actif le sujet du verbe passif, comme dans : *LA SOURIS a été mangée par le chat* ; *le chat a mangé LA SOURIS* ; 3^o Que les verbes passifs offrent aussi un moyen de reconnaître si un verbe est actif ou neutre, puisque, quand il est neutre, on ne peut pas le tourner par le passif.

323. — Dans les verbes passifs le participe passé devient adjectif verbal et s'accorde comme les autres adjectifs. Exemple : *Il est aimé* ; *elle est aimée*.

324. — Le verbe *être*, dans les verbes passifs, n'est point un auxiliaire servant à conjuguer le verbe principal ; c'est le verbe substantif ; en effet, dans *il est aimé*, *est* marque l'état, comme dans *il est malade*. Dans ces deux cas, le participe et l'adjectif sont deux attributs et remplissent les mêmes fonctions.

325. — Les verbes passifs ne peuvent avoir qu'un régime indirect marqué par les prépositions *de* et *par*. Exemple : *Il est aimé de mon père* ; *il est battu par son maître* (1).

326. — Les verbes passifs n'étant autre chose que le verbe *être* joint à un participe passé, il en résulte que nous n'avons pas en français de véritables verbes passifs ; nous avons seulement une forme passive comme nous avons une forme active.

En latin, au contraire, il y a de véritables conjugaisons passives marquées par des finales spéciales ; ainsi le verbe *aimer* fait

(1) Voyez la syntaxe des verbes passifs pour l'emploi de ces prépositions.

à l'actif AMARE *aimer*, AMO *j'aime*, et au passif AMARI *être aimé*, AMOR *je suis aimé*, etc.

327. — LES VERBES RÉFLÉCHIS OU PRONOMINAUX sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, comme *je me flatte*. On les appelle *réfléchis* parce que l'action faite par le sujet retourne ou se réfléchit sur lui-même.

328. — La qualification de *verbes pronominaux* n'est pas exacte, attendu qu'elle n'indique nullement l'emploi simultané de deux pronoms; tous les verbes sont nécessairement pronominaux, puisqu'ils se conjuguent tous avec des pronoms. Pour être logique, il faudrait les appeler *verbes bi-pronominaux*.

329. — Les verbes réfléchis s'appellent aussi *verbes réciproques* quand l'action réagit à la fois sur le sujet et sur d'autres personnes; quand il y a, en un mot, réciprocité, comme dans ces personnes se nuisent entre elles.

Il n'y a point, à proprement parler, de *verbes réciproques*, puisque cette distinction tient uniquement au sens de certains verbes, et qu'il ne peut y avoir réciprocité qu'au pluriel; et en outre parce que tout verbe réciproque est nécessairement réfléchi au singulier.

330. — Des deux pronoms des verbes réfléchis le premier est toujours sujet; le second est régime direct ou indirect, selon que le verbe est actif ou neutre. Exemple: *tu te loues*, c'est-à-dire *tu loues toi*; *tu te nuis*, c'est-à-dire *tu nuis à toi*. Le premier pronom est sujet, parce qu'il représente la personne qui fait l'action; le second est régime, parce qu'il représente la personne qui la reçoit.

331. — Les verbes réfléchis se conjuguent tous avec l'auxiliaire *être*; mais il est à remarquer que dans ces verbes le verbe *être* est employé pour le verbe *avoir*; ainsi *je me suis promené* est mis pour *j'ai promené moi*.

332. — On distingue deux espèces de verbes réfléchis: les verbes essentiellement réfléchis et les verbes accidentellement réfléchis.

Les *verbes essentiellement réfléchis* sont ceux qui ne peuvent se conjuguer qu'avec deux pronoms, comme *je me repens*; on ne peut pas dire *je repens*.

Les *verbes accidentellement réfléchis* sont ceux qui peuvent se conjuguer avec un seul ou avec deux pronoms, selon le sens, comme *je me plais*; on peut dire *je plais*.

333. — Les verbes réfléchis ne le sont quelquefois que par la forme et non par le sens, comme dans *ce livre s'est bien vendu*; attendu que *le livre* ne peut faire l'action de se vendre lui-même. Dans ce cas on peut dire que le verbe a la forme réfléchie, mais qu'il a le sens passif; c'est comme s'il y avait: *ce livre a été bien vendu*. Ce sont des verbes réfléchis employés *figurément*.

334. — LES VERBES UNIPERSONNELS OU IMPERSONNELS sont ceux qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier, comme *il faut*, *il pleut*. On les appelle *unipersonnels* parce qu'ils n'ont qu'une seule personne, et *impersonnels* parce qu'ils n'ont pour sujet aucune personne déterminée.

335. — Les verbes impersonnels ont toujours pour sujet le pronom *il*, qui, dans ce cas, est un pronom indéfini mis pour *cela*.

336. — Il y a des verbes qui sont essentiellement et d'autres qui sont accidentellement impersonnels. *Falloir*, *pleuvoir*, *neiger* sont essentiellement impersonnels, parce qu'on ne peut les conjuguer qu'à la troisième personne. Les verbes *être*, *avoir*, *faire*, *sembler*, *paraître*, etc., sont impersonnels quand ils ont pour sujet le pronom indéfini *il*, comme dans *il est vrai*, *il y a*, *il fait chaud*, *il semble qu'il pleut*, *il paraît qu'on se dispute*.

Quelques grammairiens nomment ces verbes: *verbes de la troisième personne*.

CHAPITRE X.

CONJUGAISON DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VERBES.

337. — § I. — CONJUGAISON DU VERBE ACTIF ET AUXILIAIRE AVOIR.

MODE INFINITIF.

Présent avoir, — *passé avoir eu*, — *participe présent ayant*, — *participe passé eu*, ayant eu.

MODE INDICATIF.

Présent. J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont.
Imparfait. J'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient.

Passé défini. J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.

Passé indéfini. J'ai eu, tu as eu, il a eu, nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu.

Passé antérieur. J'eus eu, tu eus eu, il eut eu, nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eurent eu.

Plus-que-parfait. J'avais eu, tu avais eu, il avait eu, nous avions eu, vous aviez eu, ils avaient eu.

Futur simple. J'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront.

Futur passé. J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu, nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu.